



FORMATION

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DU METIER DE MANDATAIRE IMMOBILIER A TRAVERS LA LOI ALUR, HOGUET ET ELAN.

Actions de formation dispenses aux mandataires immobiliers.

OBJECTIF

À l'issue de cette formation, les apprenants seront capables de maîtriser les notions et les applications des différentes loi Alur, Hoguet et Elan et de comprendre les liens économiques et juridiques avec leur métier de mandataire immobilier.

PUBLIC

Mandataires immobiliers

PRÉ-REQUIS

Être en activité en tant que mandataire immobilier pour une agence immobilière.

DURÉE

La durée de l'action de formation est estimée à 7h30.

TYPE

Formation présentielle sur une journée.

PÉRIODE DE RÉALISATION

Une journée

ÉVALUATION

QCM après chaque module.

SANCTION

Attestation de formation.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



Toutes nos formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

PROGRAMME

Cette action de formation est une action dispensée aux Mandataires immobiliers suivant un format en présentielle. Coût de la formation: **250 €**.

Nature des travaux demandés au stagiaires et temps estimé pour les réaliser

Le stagiaire devra suivre le programme suivant et réaliser les QCM dans le temps prévu à cet effet.

	Durée estimée
Introduction aux lois Alur ,Hoguet et Elan.	30 min
Étape 1 : Découverte de la loi Hoguet et de ses implications De l'exercice des activités d'entremise et de gestion des immeubles et fonds de commerce. De l'incapacité d'exercer des activités d'entremise et de gestion des immeubles et fonds de commerce. Le Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières Des sanctions pénales et administratives. ○	1h
Étape 2 : Découverte de la loi Alur et Elan et des implications pour les mandataires immobiliers ○ L'amélioration de l'accès au droit de logement décent, la protection des populations vulnérables et le développement de l'offre de logements ; ○ L'équilibre en ce qui concerne les relations entre professionnels de l'immobilier, propriétaires et locataires ; ○ La régulation du marché immobilier du pays avec encadrement des pratiques jugées abusives ; ○ Le développement de la transparence et de l'innovation.	2h
Étape 3 : Incidence de la loi Alur dans la pratique commerciale du mandataire immobilier. ○ Lutte contre l'habitat indigne ; ○ Offre de construction ; ○ Encadrement de la location ; ○ Développement de l'urbanisme ; ○ Création d'organismes de foncier solidaire.	3h
Étape 4 : Conclusion ○ Synthèse de la formation intégrant les informations collectées aux 3 premières étapes	30 min
Étape 5 : Evaluation des acquis ○ Quiz de 15 questions via QUIZZIZ	30 min
TOTAL)	7h30